

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.11.2022
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 23 puis 24 à partir de la délibération 2022-14-11-03

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFFÉ, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Cyrille FREMINET, Armelle de PESLOUAN, Loïc FLICHY, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Didier LOUSSIER, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à André BLUZE

Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Paulin LACLEF a donné pouvoir à Jean-Michel RAGUENES

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Loïc FLICHY

Absent excusé : 1 jusqu'à la délibération 2022-14-11-02

Jean-François VAQUIERI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFFÉ

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

2022-14-11-01 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

- 1) **PROCLAME** Salvador-Jean LUDENA adjoint au Maire et dit qu'il est immédiatement installé.
- 2) **DECIDE** que cet adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang en qualité de 8ème adjoint.
- 3) **MODIFIE** le tableau de l'ordre du Conseil municipal en conséquence

2022-14-11-02 ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY NOISY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

- 1) **DECLARE ELUE** Dominique SERVAIS en qualité de déléguée titulaire de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Bailly Noisy

2022-14-11-03 ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

- 1) **PROCLAME** Didier LOUSSIER représentant élu au conseil d'administration du CCAS et dit qu'il est immédiatement installé.

2022-14-11-04 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **DIT** que la composition des commissions, qui respecte la représentation proportionnelle, est la suivante :
 COMMISSION ACTION SOCIALE
 COMMISSION URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE, GRANDS PROJETS
 COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITES
 COMMISSION CULTURE, ANIMATION
 COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, JUMELAGE
 COMMISSION ENFANCE, PETITE ENFANCE
- 2) **PRECISE** que la composition des autres commissions reste inchangée

2022-14-11-05 ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

